

8 juillet 1494 — Ordre de briser les fers à écus, et de mettre aux nouveaux des fleurs de lis au lieu de couronnelles.

1495. — Jehan Landony, nommé pour six ans, 1496-1506.

13 mai 1495. — Le même, nommé pour un an.

1502. — Le même, nommé pour six ans.

18 février 1505 au 11 février 1506. — Le même, avec le tailleur Jehan du Couldray.

19 novembre 1507. — L'atelier est maintenu.

1510. — Jehan Landony est nommé pour un an.

21 février 1519, janvier 1520, 31 mai 1522. — Guillaume le Pellé; il a pour différent une clef.

6 août 1519. — Envoi de patrons de *Franciscus*.

Avant le 15 février 1519. — Ordre de frapper 400 mares de deniers tournois.

13 octobre 1522. — Marc Couanne est commis à la maîtrise, pour un an, par les généraux maîtres.

1523. — Le même pour un an; 15 novembre 1524. 11 mai 1525.

25 mai 1523. — Ordre de frapper des testons et des demi-testons.

1524. — Marin Riffault est tailleur.

1527. — Marc Couanne nommé pour un an. — 18 août 1529.

27 février 1528 au 19 février 1529. — Le même; il a pour différent  $\text{C}$ .

31 mars 1529 au 7 décembre 1530. — Le même.

16 juillet 1533 au 31 octobre 1535. — Le même. Marin Riffault est tailleur.

5 mars 1534. — Pierre Turpin, commis par les gardes.

28 janvier 1539. — La lettre F est attribuée à l'atelier d'Angers.

24 février 1539. — Les écus à la Salamandre sont ordonnés.

17 juillet 1540. — Pierre Turpin est nommé pour quatre ans; il a pour différent une pomme de pin. Le tailleur est Guillaume Prieur.

26 février 1544 au 10 septembre 1545. — Pierre Turpin est commis à la maîtrise par les généraux maîtres.

15 janvier 1546 au 29 novembre 1547. — Le même, avec le même tailleur.

26 septembre 1547. — Pierre Turpin est nommé pour six ans par Henri II. Le tailleur est toujours Guillaume Prieur.

## ANGOULÊME

24 mars 1430. — Cet atelier est supprimé.

## ARRAS

Après le 10 août 1420 (peut-être le 22), on mettra aux gros de 20 d. tournois R.EX et BENEDI.CTVM.

9 août 1420. — Après le traité d'Arras, le roi baille pour six mois la monnaie d'Arras. Il est dit dans l'ordonnance qu'Arras ouvrera, si on n'ouvre pas à Tournai.